

Dernière mise à jour : 20.01.2020

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### INTRODUCTION

Veillez lire attentivement ces conditions générales avant de vous inscrire. En s'inscrivant et en recevant un compte de joueur, les joueurs acceptent les présentes Conditions générales. Les Conditions générales et la politique de confidentialité sont publiées sur le site Web de la société organisatrice de la loterie et peuvent être modifiées à tout moment.

Tous les joueurs seront informés par e-mail enregistré. La nouvelle édition des présentes Conditions générales entra en vigueur immédiatement après la prochaine connexion au compte de la boutique de paris ou conformément à une autre notification.

Le site permet aux joueurs de payer et de placer des paris sur les résultats des loteries spécifiées en fonction de leurs préférences et des dates des tirages.

La société organisatrice de la loterie est Sunny Island Inc., République De Nauru.

L'adresse du siège social : office complex A, Ocean Village Promenade. La loterie, le paiement des paris et des gains sont effectués en cryptomonnaie pour laquelle on prend le bitcoin (BTC). La société assure le fonctionnement du site Web, le placement et le paiement des paris, fixe le nombre de places gagnantes, calcule le montant du pot et des gains, et effectue le paiement des gains.

### 1. DÉFINITIONS

1.1."Le Joueur" est un utilisateur enregistré de"Offshore Lotto".

1.2."Le Compte de joueur" est un compte dans la boutique de paris avec lequel le joueur peut faire et payer des paris.

1.3."La Politique de confidentialité" est la politique actuelle publiée par la société Sunny Island Inc. concernant l'utilisation et le stockage des informations personnelles.concernant l'utilisation et le stockage des informations personnelles.

1.4."Le Pari" est un pari sur le résultat d'un certain événement réel – le résultat d'une certaine loterie proposée par le site et présentée via Internet. Cela s'applique soit au montant d'argent que le joueur décide de miser par rapport au tirage de la loterie correspondante, soit au montant d'argent misé sur plusieurs loteries proposées par le site, joué aux dates et heures annoncées.

1.5."L'Événement de paris" est un événement dont le résultat est le paiement par le joueur de billets de loterie et la réception de leurs séries et numéros.

1.6."Le Pari gagnant" est un pari fait par un joueur dont le résultat est un billet de loterie, la série et le numéro duquel la machine de loterie a sélectionnés au hasard parmi l'une des places gagnantes.

1.7."Les Prix" – les prix aux gagnants comprennent :

- le Grand Prix ;
- des prix supplémentaires ;
- des prix incitatifs.

1.8."L'arrêt de pari" est le moment où les ventes/paiements de paris cessent. Il s'allume généralement 24 heures avant le début de chaque tirage.

1.9."Les Catégories de loterie" sont les catégories de loterie proposées aux joueurs de "Offshore Lotto". Toutes les loteries, selon la fréquence des tirages, les dates et la répartition du montant du pot entre les gagnants, sont divisées en 3 catégories – A, B et C (Saisonnier, Le jours Fériés et Premium).

1.9.1. La catégorie "A" (Saisonnier) comprend :

- "Hivernal"
- "Printanier"
- "Estival"
- "Automnal"

Les tirages ont lieu le premier jour de chaque saison.

1.9.2. La catégorie "B" (Le jours Fériés ) comprend :

- "Au Nouvel An"
- "À Noël Orth." (Orth. – orthodoxe)
- "Au Nouvel An Chinois"
- "À la Saint-Valentin"
- "Halloween"
- "Confucius"
- "À Noël"

1.9.3. La catégorie "C" (Premium) comprend :

- "Caligula"

- "Oh chanceux"

- "Cléopâtre"

- "Eldorado"

1.9.4. Pour une meilleure communication et identification, chaque loterie se voit attribuer un préfixe unique :

- "Au Nouvel An" ("NEW")

- "À Noël Orth." ("CHO")

- "Au Nouvel An Chinois" ("CNY")

- "Caligula" ("CAL")

- "À la Saint-Valentin" ("VAL")

- "Printanier" ("SPR")

- "Oh chanceux" ("LUM")

- "Estival" ("SUM")

- "Automnal" ("AUT")

- "Confucius" ("CON")

- "Halloween" ("HAL")

- "Hivernal" ("WIN")

- "Cléopâtre" ("CLE")

- "À Noël" ("CHR")

- "Eldorado" ("ELD")

1.10. "Les Types de paris" sont les paris pour les loteries de toutes les catégories présentés conformément aux présentes Conditions générales, leur description et leur valeur qui peuvent être faits par les joueurs.

1.10.1. Les paris pour toutes les catégories de loterie :

1. UNE FOIS (1 billet de loterie) = 1 € ;

2. CINQ FOIS (paquet de 5 billets de loterie, prix : 0,9 €/pcs) = 4,5 € ;

3. DIX FOIS (paquet de 10 billets de loterie, prix : 0,85 €/pcs) = 8,5 € ;

4. VINGT FOIS (paquet de 20 billets de loterie, prix : 0,8 €/pcs) = 16 € ;

5. TRENTE FOIS (paquet de 30 billets de loterie, prix : 0,75 €/pcs) = 22,5 € ;

6. CINQUANTE FOIS (paquet de 50 billets de loterie, prix : 0,7 €/pcs) = 35 € ;

7. CENT FOIS (paquet de 100 billets de loterie, prix : 0,6 €/pcs) = 60 € ;

8. DEUX CENT FOIS (paquet de 200 billets de loterie, prix : 0,5 €/pcs) = 100 € ;

Les numéros et les séries de billets dans les paquets sont sélectionnés au hasard.

1.11. "La série et le numéro" sont les identifiants uniques des billets de loterie sur lesquels les joueurs placent leurs paris en les payant.

1.12. Le "Jackpot spécial" est le gros lot qui s'ouvre et qui est joué à la loterie de catégorie "B" à partir des fonds reçus à la suite du dépôt de gains non réclamés dans des loteries de toutes les catégories. Un joueur le billet de qui tombera en première place selon les résultats du tirage peut devenir le propriétaire du "Jackpot spécial". La date du tirage "Jackpot spécial" est spécialement annoncée.

1.13. La "Liste de jeu" est un fichier de la machine de loterie, qui comprend toutes les séries et les numéros des billets de loterie participant au tirage à la date et à l'heure spécifiées. Une "Liste de jeu" spéciale est formée pour chaque tirage au sort.

1.14. "Le montant du pot" est le montant total des revenus en cryptomonnaie provenant de la vente des billets de loterie et reçus au moment de "l'arrêt de pari". L'organisateur a établi des Grands Prix, des prix en argent fixes et des prix incitatifs dans toutes les catégories de la loterie.

1.15. Pour les catégories "A" et "B", il a été prévu 1 Grand Prix, 11 prix supplémentaires et 2 prix incitatifs:

- 1ère place – 50% ;

- 2e place – 20% ;

- 3e place – 15% ;

- 4e place – 5% ;

- 5e place – 2% ;

- 6e place – 1% ;

- 7e place – 1% ;

- 8e place – 0,5% ;

- 9e place – 0,2% ;

- 10e place – 0,1% ;

- 11e place – 0,1% ;

- 12e place – 0,1% ;

- 13e place – Carte cadeau de 10 euros ;

- 14e place – Carte cadeau de 20 euros ;
- organisateur de loterie – 5%.

1.16. Pour la catégorie "C", il a été prévu 1 Grand Prix, 7 prix supplémentaires et 4 prix incitatifs :

- 1ère place – 75% ;
- 2e place – 10% ;
- 3e place – 5% ;
- 4e place – 1% ;
- 5e place – 1% ;
- 6e place – 1% ;
- 7e place – 1% ;
- 8e place – 1% ;
- 9e place – Carte cadeau de 100 euros ;
- 10e place – Carte cadeau de 50 euros ;
- 11e place – Carte cadeau de 50 euros ;
- 12e place – Carte cadeau de 50 euros ;
- organisateur de loterie – 5%.

1.17. "La Monnaie de paiement" est la monnaie fiduciaire adoptée comme étalon de valeur pour fixer les prix dans la boutique de paris au moment de vente des paris et la monnaie non fiduciaire utilisée pour payer les paris et verser les gains. La valeur des billets de loterie est fixée en euros, le paiement des paris et le versement des gains s'effectue en cryptomonnaie, le bitcoin (BTC).

1.18. Les "Gagnants" sont des joueurs dont les paris selon les résultats d'un tirage en ligne réel d'une certaine loterie se sont avérés gagnants.

1.19. Le "Paiement" est le montant que l'organisateur de la loterie "XXXX LTD" doit payer ou a déjà payé aux gagnants. Le coût des dépenses d'exploitation pour effectuer les paiements en cryptomonnaie lors du versement des gains est imputé sur le compte du joueur.

1.20. Le "Portefeuille" est un portefeuille de cryptomonnaie en bitcoins (BTC). Il est obligatoire pour s'inscrire, payer des paris et recevoir des gains. Il est à créer par le futur utilisateur avant d'enregistrer son compte.

1.21. "offshorelotto.com" - est le site principal de la société organisatrice de la loterie. Toutes les informations les plus récentes et les plus complètes sur les loteries présentées. La visualisation des tirages est disponible en ligne. Aucune inscription requise.

1.22. La "Carte de paiement (cadeau)" est un instrument de paiement scriptural qui permet à de payer les paris sans utiliser de cryptomonnaie. Elle est recommandée aux joueurs qui participent

régulièrement à des tirages au sort. La devise de la carte est l'euro. Après avoir épuisé le solde, la carte est à rejeter. Les cartes sont valides pendant 60 jours après la date de réception. Une carte qui n'a pas été utilisée dans le délai spécifié est considérée comme non valide. La carte ne peut pas être retournée ou échangée contre de l'argent fiduciaire. Les joueurs ne sont pas limités à acheter des "Cartes de paiement (cadeau)". Elles sont disponibles à n'importe quelle quantité.

1.23. À côté de l'acceptation et le paiement des paris de loterie, la boutique de paris "OLOLO.com" propose à la vente des Cartes de paiement et des Cartes cadeau. Les cartes ont la même fonctionnalité, cependant, la carte de type "Cadeau" est conçue pour l'offrir en cadeau.

1.24. Ces Conditions générales ne permettent pas aux joueurs de retourner des produits numériques payés. En acceptant ces conditions et en les comprenant, les joueurs doivent savoir que les Cartes de paiement et les billets de loterie ne sont pas remboursables.

1.25. La vente des billets de loterie commence au plus tôt 6 mois avant la date du tirage.

## 2. JOUEURS

2.1. Tous les joueurs garantissent que :

- ils ont lu et compris les présentes conditions générales ;
- ils ont au moins 18 ans (le jeu n'est pas le bienvenu pour les mineurs) ;
- ils ne déposent pas d'argent reçu à la suite d'activités criminelles et/ou d'autres activités non autorisées ;
- ils paieront les impôts prévus dans leur pays sur les gains qui leur sont dus ;
- les données fournies par les joueurs au moment de l'inscription et du paiement, respectivement, sont complètes, exactes et n'ont pas été volées ou perdues ;
- ils ne sont pas limités par une capacité juridique limitée.

2.2. Le joueur doit s'inscrire dans la boutique de paris pour utiliser les services fournis, placer des paris ou acheter des cartes de paiement par lesquelles le paiement des paris est accessible. L'organisateur de la loterie n'empêche pas l'inscription, mais se réserve le droit de la suspendre en cas de violation de ces Conditions générales à l'égard de tout joueur jusqu'à ce que ce dernier élimine les violations identifiées.

2.3. Lors du paiement des gains, dans certains cas, le joueur peut être tenu de fournir les informations suivantes : nom, adresse de résidence, sexe, date de naissance, numéro de téléphone, informations supplémentaires sur le mode de paiement, ainsi que d'autres informations éventuelles liées à la mise en œuvre des services fournis par l'organisateur de la loterie.

2.4. L'organisateur de la loterie n'est pas obligé de vérifier les données fournies ou de contacter le joueur pour modifier les données incorrectes, incomplètes ou invalides.

2.5. Le joueur doit informer l'organisateur de la loterie de tout changement concernant les informations qui lui ont été fournies lors de son inscription, en les mettant à jour en temps opportun. L'organisateur

de la loterie est libre de toute responsabilité résultant des dommages causés au joueur par des tiers à la suite du piratage de ses comptes de cryptomonnaie enregistrés sur des ressources Internet tierces et du vol de données de paiement.

### 3. COMPTE JOUEUR

3.1. Lors de l'inscription, le joueur fournit une adresse e-mail, une adresse bitcoin (BTC) pour payer des paris et recevoir des gains, un mot de passe fort. Le joueur peut indépendamment gérer ses données à tout moment par le compte de joueur approprié.

3.2. Le joueur a le droit, à sa discrétion, de déterminer de différents montants minimum et maximum déposés dans les cartes de paiement/cadeau et les paris de loterie.

3.3. Le joueur doit stocker les données de son compte joueur (nom d'utilisateur et mot de passe) dans un endroit sûr pour empêcher tout accès non autorisé. Le joueur est responsable de toutes les actions et transactions effectuées via l'adresse bitcoin spécifiée par lui personnellement dans son compte joueur.

3.4. Les joueurs peuvent informer l'organisateur de la loterie de toute suspicion de fraude ou d'utilisation illégale de leur compte joueur, ainsi que prendre les mesures nécessaires pour y remédier, par exemple en modifiant le mot de passe du compte joueur.

### 4. SÉLECTION ET PAIEMENT DES PARIS

4.1. Pour participer à la loterie, le joueur sélectionne et paie les paris présentés dans la boutique de paris. Le joueur ne paie aucun frais de service à la boutique de paris lors du paiement des paris. Les frais d'exploitation lors du paiement des paris et du versement des gains sont à la charge de la société organisatrice de la loterie et de la boutique de paris qui en fait partie intégrante.

4.2. Le joueur peut indépendamment faire des paris simples (payer un billet de loterie) et multiples (payer un paquet sélectionné ou plusieurs paquets de billets de loterie). Les joueurs ne sont pas limités par le nombre de loteries auxquelles ils peuvent participer simultanément ni par le nombre de paris qu'ils peuvent faire simultanément.

4.3. Pour le fonctionnement stable de la loterie, 500 000 billets électroniques sont émis pour chaque loterie à chaque tirage, chacun des billets ayant un identifiant unique. Les billets sont placés et proposés à la vente uniquement dans la propre boutique de paris. Attention, les billets de loterie "OLOLO LTD" ne peuvent pas être offerts par d'autres marchands. Pour plus de sécurité, veuillez visiter les boutiques de paris en utilisant les liens sur le site de l'organisateur de loterie. Une émission est divisée en 50 séries. Chaque série comprend 10 000 numéros. Chaque billet a une combinaison unique d'une série et d'un numéro. Exemple de code du billet de loterie reçu par le joueur après le paiement :

-#95-SUM-000001-00001796|30.11.2019|16:00

Explications du code reçu :

- #95 - numéro de tirage de la loterie,
- SUM - identifiant (préfixe) du nom de la loterie tirée,
- 000001 - série du billet,
- 00001796 - numéro du billet,
- SUM-000001-00001796 - un billet unique participant au tirage et inclus à la Liste de jeu,
- |30.11.2019|16:00| - la date et l'heure du début du tirage.

Le préfixe de la loterie, la série et le numéro du billet sont inscrits dans la Liste de jeu. Pour mieux informer les participants et les observateurs, la Liste du jeu est complétée de l'icône avec le drapeau du pays du joueur.

4.4. Une fois qu'un joueur aura fait son choix et effectué son paiement, un pari est considéré comme fait. Le joueur ne peut plus le modifier ni l'annuler. Le joueur doit attendre la date et l'heure du tirage et il peut le regarder en ligne.

4.5. Les séries et les numéros des billets de loterie sélectionnés au hasard, qui sont tombés dans le panier et ont été payés, sont envoyés au compte du joueur, à l'e-mail enregistré et à la Liste de jeu de la machine de loterie. A partir de ce moment, le pari est considéré comme traité et inclus à la Liste de jeu du prochain tirage. Jusqu'au moment de "l'Arrêt de pari", les séries et les nombres des billets de loterie de tous les joueurs qui souhaitent participer au tirage sont ajoutés à la Liste de jeu.

4.6. La "Liste de jeu" finalement formée est chargée en ligne dans la machine de loterie au début du tirage. La "Liste de jeu" est accessible pour consultation à la fin du tirage.

## 5. GAINS

5.1. En règle générale, l'organisateur de la loterie informe les joueurs sur les gains par e-mail indiqué lors de l'inscription. Le joueur reçoit des informations sur l'endroit où son pari est tombé et sur le montant du gain en cryptomonnaie.

5.2. Chaque joueur dont le pari est gagnant après le tirage doit informer l'organisateur de la loterie qu'il le sait et confirmer par e-mail la validité de l'adresse bitcoin indiquée sur son compte au plus tard 30 jours après le jour du tirage.

5.3. Les gains aux loteries de toutes catégories dont les propriétaires, malgré les notifications qui leur ont été envoyées, n'ont pas réagi de quelque façon que ce soit dans le délai de 30 jours imparti, sont considérés comme non réclamés. Les gains non réclamés ne sont pas payables. Tous les gains non réclamés sont déposés et leur montant total est transféré au "Jackpot spécial".



5.4 Le versement des gains réclamés est effectué au plus tard 10 jours après la date de réception par l'organisateur de la loterie de la confirmation du joueur par e-mail de la validité de l'adresse bitcoin indiquée dans son compte.

## 6. SITE, LIENS, BANNIÈRES

6.1. L'organisateur de loterie n'est pas responsable des liens publicitaires ou des bannières publicitaires d'annonceurs tiers.

6.2. Les joueurs ne doivent pas abuser du site Web, se livrer au phishing, introduire des virus, des troyens, des vers informatiques ou d'autres éléments nuisibles. L'organisateur de la loterie n'est pas responsable de toute perte ou dommage aux joueurs causé par une attaque par déni de service distribué, par des virus ou d'autres matériaux nuisibles qui pourraient contaminer l'équipement informatique, le logiciel, les données ou tout autre matériel du joueur lors de l'utilisation du site Web ou de tout site Web associé.

6.3. Bien que l'organisateur de la loterie cherche à affirmer que les informations sur ce site sont correctes, cela ne garantit toujours pas l'exactitude ni l'exhaustivité absolues. Le site peut contenir des erreurs ou des inexactitudes, ainsi que des informations obsolètes.

## 7. DISPOSITIONS FINALES

7.1. Le jeu en ligne peut être illégal dans certaines juridictions ou sa légalité peut être remise en question. Chaque joueur reconnaît et accepte que Sunny Island Inc., ne peut pas et ne donne aucun conseil ou garantie juridique, ni fait aucune déclaration concernant la légalité de l'utilisation de leurs services dans la juridiction où les joueurs résident ou séjournent.

7.2. Sunny Island Inc., n'est pas responsable de toute utilisation non autorisée du site Web ou de ses services correspondants.

7.3. Si une disposition des présentes Conditions générales est reconnue invalide ou inapplicable par une autorité judiciaire ou une autre autorité compétente, toutes les autres dispositions de ces Conditions générales resteront en pleine vigueur et ne seront en aucun cas violées.

7.4. Ces Conditions générales annulent toute déclaration contradictoire faite par le service support client Sunny Island Inc., ses sociétés affiliées, ses agents ou toute autre personne. Le joueur doit les lire et les comprendre avant de se servir du site Web.

7.5. Toutes les notifications conformément à ces Conditions ne doivent être acceptées que si elles sont envoyées et reçues par e-mail. Sunny Island Inc., enverra ses notifications au joueur à l'adresse e-mail indiquée dans le compte du joueur.

7.6. Toute cession, transfert, sous-traitance, délégation, collecte ou transaction en violation des présentes Conditions par le joueur est nulle. Ces Conditions générales sont personnelles pour le joueur et sont acceptées par le joueur dans son propre intérêt, et non dans l'intérêt d'un tiers.

7.7. L'organisateur de la loterie est libre de toute responsabilité envers les joueurs résultant du non-respect des obligations causé par des circonstances survenues contre la volonté et le désir des parties qui ne pouvaient être prévues ou évitées, y compris la guerre déclarée ou réelle, les troubles civils, les tremblements de terre, les inondations, les incendies et d'autres calamités naturelles, les actions des autorités publiques ou municipales et d'autres circonstances insurmontables.

7.8. Si ces Conditions générales sont publiées en plusieurs langues, la version anglaise de ce texte prévaut sur tout élément contradictoire dans d'autres langues.